

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2009

Etaient présents : Yves George, le maire,
Mesdames Cousin D, Duneau J , Germain N , Martin D, Messieurs Bailhoux L, Favry K, Gledel G, Lasnier H,
Prévost G, Talbot A, Touzelet S, Vieillard C, Virlet F.
Absent, excusé : Mr Grisel P donne pouvoir à Mr Talbot A.

Rappel de l'ordre du jour :

Création de la commission scolaire
Approbation de la convention du Cercle Scolaire
Désignation des membres du comité de pilotage
Approbation du règlement intérieur concernant la restauration scolaire, la garderie et le transport scolaire
Création des postes d'éducateur APS et assistant d'enseignement artistique
Audit d'aménagement cœur de village
Redevance pour occupation du domaine public
Ajustements budgétaires « Les Coutures »
Délibérations et questions diverses

DELIBERATIONS DIVERSES

Création de la commission scolaire

Le conseil municipal , unanime, décide de créer la commission communale des affaires scolaires et désigne Mmes Duneau J, Cousin D, Germain N et Mr Talbot A, membres de celle-ci. Son rôle est de rendre compte, une fois par trimestre, du fonctionnement du cercle scolaire au conseil municipal.

Convention de gestion du Cercle Scolaire la Vallée St Jean

Suite au retrait du syndicat scolaire Champigny la Vallée St Jean, les communes de Ménars, St Denis S/Loire et Villerbon décident de créer, à partir du 1^{er} août 2009, une convention pour assurer la gestion du regroupement pédagogique intercommunal et des activités périscolaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention et autorise le maire à la signer.

Désignation des membres du groupe de pilotage

Conformément à l'article 3 de la convention de gestion du Cercle Scolaire de la Vallée Saint Jean, il y a lieu de créer un groupe de pilotage. Les membres désignés sont Mme Josette Duneau et Mr Talbot A.

Règlement intérieur de la restauration scolaire, garderie et du transport scolaire

Le conseil municipal, unanime, approuve les termes du règlement intérieur mis en place dans le cadre de la nouvelle organisation du regroupement pédagogique intercommunal de Ménars, St Denis S/Loire et Villerbon à compter de la rentrée scolaire 2009/2010. Mr le maire est autorisé à signer ce règlement.

Création d'un poste d'éducateur APS de 2^{ème} classe

Dans le cadre de la convention scolaire et pour les activités sportives, le conseil municipal, unanime, décide de créer un poste permanent d'éducateur APS de 2^{ème} classe - titulaire – échelon 6 - rémunéré à l'IB382 – IM 352, pour un horaire hebdomadaire de 6h30/35^{ème}, à partir du 1^{er} septembre 2009. Mr le maire est autorisé à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Convention de mise à disposition du personnel

Le poste d'éducateur APS de 2^{ème} classe nouvellement créé fait l'objet d'une convention de mise à disposition entre la commune de Ménars et les communes de St Denis S/Loire et Villerbon. Chaque trimestre, les communes de St Denis S/Loire et Villerbon verseront à la commune de Ménars la quote-part des charges salariales au nombre d'heures passées dans chacune.

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique

Dans le cadre de la convention scolaire et pour les cours de musique, le conseil municipal, unanime, décide de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique – contractuel, - 1^{er} échelon – rémunéré à l'IB 314 – IM 303, pour un horaire hebdomadaire de 1h60/35^{ème}, à partir du 1^{er} septembre 2009. Mr le maire est autorisé à signer le contrat à durée déterminée pour un an.

Audit d'aménagement « Cœur de village »

Le conseil unanime décide de lancer un audit d'aménagement dans le cadre de la politique Régionale Centre des « cœurs de village ». Un cahier des charges établi par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de

l'Environnement de Loir et cher) est envoyé à plusieurs bureaux d'étude. Ce dossier comporte les secteurs à urbaniser, la sécurisation de la circulation, la mise en valeur du petit patrimoine, de la voirie et des espaces publics. Après analyse des offres, la commission « urbanisme » et le Conseil retiennent le bureau d'étude B.E.-A.U.A., Mr Lours Jena-Pierre de Tours dont ses honoraires s'élèvent à 13 303.84 TTC. Un dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil Régional. Mr le maire est chargé de l'accomplissement des formalités.

Redevance pour occupation du domaine public

Mr GEORGE Y, le maire, propose de fixer le montant de la redevance pour les installations d'infrastructure de télécommunication, au taux prévu par le décret n° 2005.1676 du 27/12/05 soit la somme de 590.36€ pour l'année 2009. Le conseil, unanime, adopte cette redevance.

Décision modificative

Mr le maire explique au conseil municipal que les crédits sont insuffisants à l'opération « Projet les Coutures » pour honorer les frais annexes concernant les terrains. Il propose d'effectuer la décision modificative suivante :

En section d'investissement - Dépenses

opération n° 22 – projet les Coutures

Cpte n° 2111 « terrains nus » + 8 514€ - cpte n° 2031 « frais d'études » + 3 000€

Opération n° 13 - Eglise

Cpte n° 2313 « construction en cours » - 5 000€

Opération financière

Cpte n° 020 « dépenses imprévues » - 6 514€

Le conseil délibère par 1 voix « contre » et 14 voix « pour » et approuve cet ajustement, il charge le maire d'effectuer les formalités administratives.

Projet commerces

Mr S.Touzelet fait part au conseil des décisions prises lors de la dernière réunion de la commissions « développement économique » et la commission « population ».

Trois commerces seront regroupés au cœur du village pour encourager leur dynamisme. Il est proposé d'associer à ce projet la construction de 4 ou 5 logements sociaux. Le conseil, unanime approuve cette proposition, il autorise le maire ou les adjoints à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de l'immeuble sis 48, avenue Guillaume Charron et les demandes de subventions auprès de la Région Centre pour les travaux de réhabilitation des logements sociaux et la Communauté d'Agglomération de Blois, le Conseil Général, le Conseil Régional et autres organismes européens pour la revitalisation du commerce local en milieu rural .

Un candidat a été retenu pour la succession de Mme Stoll l'épicière, il s'agit de Mr Lochet, originaire de Blois mais qui exerce actuellement dans le cantal.

Les Mardelles

Mr le maire informe le conseil que Mr Curлу, acquéreur évincé, a déposé une requête auprès du Tribunal administratif d'Orléans, le 25 juin dernier, il demande l'annulation de la délibération en date du 15 décembre 2008 autorisant le maire à signer le protocole d'accord. Mr le maire tient à préciser que le projet de lotissement est maintenu puisqu'il répond aux règles du POS de la commune et du PLH de l'agglomération Blésoise.

Travaux en cours

Mr Prévost fait le point sur les travaux à réaliser.

Curage du ruisseau des Mées : le commencement des travaux est prévu en septembre prochain.

Postes incendie : Les travaux seront terminés cet été.

Signalétique : Un panneau signalant les commerces et médecin sera installé sur les bords de Loire dans le courant du mois d'août.

Questions diverses

Eclairage public

Mr Favry K propose de prolonger l'éclairage public jusqu'à deux heures du matin durant les festivités ainsi que les week-ends. Mr Prévost doit se renseigner auprès de l'entreprise.

Mr Bailhoux demande si le lampadaire situé rue de la cour du Puits sera remplacé prochainement. Mr Prévost s'en charge.

Sécurité

Mr Vieillard propose de revoir la sécurité aux carrefours rues Marigny/Bibesco et Marigny/Patois. Mr Prévost lui répond qu'une décision sera prise par la commission « sécurité » lors d'une prochaine réunion.

Equipements sportifs

Proposition de Mr Favry pour un projet d'aménagement d'un mini terrain de sports, déjà évoqué par l'ancien conseil municipal ; il est proposé une réflexion sur l'emplacement de cet aménagement à intégrer dans la future zone « Les Coutures ».

Festivités du 14 juillet

Le maire félicite l'ASLM, les organisateurs et les bénévoles qui se sont impliqués pour les préparatifs du 14 juillet. Le feu d'artifice, apprécié de tout le monde, a été une réussite.

Calendrier des réunions du conseil municipal

Les séances se tiendront les lundis 14 septembre 2009, 19 octobre 2009, 16 novembre 2009, 14 décembre 2009 et 18 janvier 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.